



Montpellier, le 10 juillet 2009

Communiqué de presse

Chambre de commerce et d'industrie de Sète – Mèze - Frontignan

La chambre de commerce et d'industrie de Sète - Mèze - Frontignan connaît une situation financière excessivement dégradée.

L'Etat, garant de la qualité du service que la chambre consulaire doit rendre aux entreprises, est dans l'obligation, compte tenu de cette situation qui compromet le bon fonctionnement de la compagnie consulaire, de procéder à la dissolution de ses instances, assemblée générale et bureau.

Tel est l'objet de l'arrêté, qu'après accord préalable du Gouvernement, le préfet, faisant application des dispositions prévues par le code de commerce, va notifier à la CCI de Sète.

La gestion des affaires courantes sera confiée à une commission provisoire de 3 membres jusqu'au renouvellement de l'ensemble des assemblées générales des chambres de commerce et d'industrie. Elle bénéficiera du concours de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Languedoc-Roussillon chargée, sous son contrôle, d'assurer la continuité du service aux entreprises de cette circonscription. A cet effet les agents de la CCI de Sète seront mis à sa disposition pour la période considérée et maintenus sur le site.

La commission provisoire aura également, en étroite concertation avec les services de l'Etat, à prendre toutes les mesures utiles au redressement de la situation administrative et financière de la chambre consulaire.

Contact à la préfecture au 04 67 61 62 81